

COMMUNE DE TINTENIAC
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 24 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 17 janvier 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	20
Votants	26

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLE Roger, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFFEL Christophe, SALIS Anaïs, FOUCHARD Fabrice, ARRIBARD Martine, GORON Maxime, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian / BOSSARD Nelly donne pouvoir à GARÇON Isabelle / JEANNEAU Luc donne pouvoir à SALIS Anaïs / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi / D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon

Était absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

Secrétaire de séance : Mme ARRIBARD Martine à qui il est adjoint un auxiliaire.

8. Validation de l'APD réalisation travaux d'aménagement de sécurité à proximité des écoles et en centre-bourg, avenue Félicité Lamennais, rues du Chêne vert, du Champ de foire et du Point du jour, et demande de subvention

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

Vu les différentes phases d'études réalisées

Vu l'avis favorable de la commission infrastructure en date du 15.01.2025, il est proposé aux membres du conseil municipal de valider la phase APD du projet d'aménagement de sécurité à proximité des écoles et en centre-bourg,

Vu le schéma directeur des déplacements doux qui a été réalisé,

Le programme des travaux est le suivant :

- Avenue Félicité Lamennais : située en centre-bourg, à proximité de l'école publique René Guy Cadou, un plateau surélevé avec un passage piétonnier et un rétrécissement de chaussée seront réalisés afin de permettre la traversée de la rue en sécurité pour les parents et les élèves de l'école publique René Guy Cadou, et encourager les déplacements doux. Ce passage est également très utilisé par les élèves du collège public Théophile Briant qui se rendent au complexe sportif municipal. Enfin ce passage est également très emprunté par les habitants de la commune compte tenu de sa proximité immédiate avec un parc et un ensemble de commerces.

Les travaux sont estimés à 38 090 euros HT soit 45 708 euros TTC.

- rue du Chêne vert : les travaux d'aménagement consistent à limiter la vitesse en cœur de ville et faciliter les déplacements doux et permettre un accès aisé aux commerces situés place André Ferré. Cette dernière sera également réaménagée à court terme afin d'en faire un lieu plus convivial et attirer les habitants dans les commerces du centre-ville. Un sens unique de circulation pour les voitures est prévu à l'ouest de la voie du n° 1 à 15, permettant de dégager de l'espace pour réaliser un cheminement piétonnier côté sud de la rue. Au niveau du n°15 le piéton traversera la chaussée via la création d'un passage piétonnier pour atteindre le trottoir côté nord. Du n° 17 à 25 la circulation des voitures sera à double sens. Des stationnements seront créés et identifiés tout au long de la rue.

Les travaux sont estimés à 122 730.50 euros HT soit 147 276.60 euros TTC.

- rues du Champ de foire et du Point du jour : les travaux d'aménagement consistent à limiter la vitesse en centre-bourg, faciliter et encourager les déplacements doux et enfin sécuriser l'accès au cimetière. Il est prévu, la création de passages piétonniers sur les deux rues ainsi que des cheminements protégés pour les piétons et les cyclistes. Au droit du croisement entre la rue du Point du Jour et la rue du Champ de foire, la chaussée sera rétrécie afin de limiter la vitesse des véhicules et ainsi sécuriser le déplacement des piétons et cyclistes. La rue sera également rétrécie au croisement de la rue St Pair et de la rue du Champ de foire, et un passage piétonnier sera créé. Les travaux sont estimés à 53 080 euros HT soit 63 696 euros TTC.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont six pouvoirs),

- **approuve** l'avant-projet pour l'aménagement des travaux de sécurité avenue Félicité Lamennais, rues du Chêne vert, du Champ de foire et du Point du jour dont le montant total des travaux est estimé à 213 900.50 euros HT
- **sollicite** une aide financière dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.



Le Maire,

Christian FOCZÉ

Le secrétaire de séance,

Martine ARRIBARD